

REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS 2010 Catégorie 1 et 2 Selon le Taux Conventionnel de la Sécurité Sociale (% TCSS)		MODULE II Adhérent d'un autre O.C.A.M. (Organisme Complémentaire à l'Assurance Maladie)		
A compter du 1 ^{er} janvier 2010		Stage*	Dépassement d'honoraires	Forfaits Mutuelle d'Argenson
FRAIS MEDICAUX				
· Consultations			-	-
· Consultations de spécialiste			20 %	-
· Visites de généraliste			-	-
· Visites de spécialiste			20 %	-
· Auxiliaire médicaux (infirmiers, kinésithérapeute, orthophonie, etc...)			-	-
· Analyses médicales et autres			-	-
- BP		0	-	-
- B			-	-
- PR			-	-
· Radiologie			-	-
· Praticiens non-conventionnés			-	-
· Vaccins pris en charge par la Sécurité Sociale			-	-
· Pharmacie - 65 %			-	-
- 35 %			-	-
OPTIQUE				
· Verres et montures (accord Sécurité Sociale) ou			-	230 €
· Traitement chirurgical de la vue			-	230 €
· Lentilles (acceptées par la Sécurité Sociale) ou	0		-	107 €
· Lentilles (refusées par la Sécurité Sociale)			-	107 €
· Verres spéciaux (anomalie visuelle importante)			-	80 €
SOINS DENTAIRES				
· Soins			-	non
· Prothèse dentaire (acceptée par la Sécurité Sociale) ou			-	305 €
· Implantologie (Implant)		0	-	305 €
· Orthodontie acceptée par la Sécurité Sociale (- 16 ans)			-	385 €
· Orthodontie refusée par la Sécurité Sociale (+ 16 ans)			-	185 €
HOSPITALISATIONS (Forfaits calculés en nombre de jour et pas en valeur)				
· A 80 % de la Sécurité Sociale			-	non
· Prise en charge de 18 € pour tout acte supérieur à 91 €			-	non
· Forfait journalier hospitalier à 18 €			-	30 j/année civile
· Forfait journalier psychiatrique à 12 €			-	30 j/année civile
· Chambre particulière : 33,54 € par jour		0	-	30 j/année civile
· Frais accompagnement enfant de moins de 14 ans / non-voyants (50€ / jour)			-	30 j/année civile
· Etablissement non-conventionné avec la Mutuelle : 24,39 € par jour			-	30 j/année civile
· Ambulance avec accord de la Sécurité Sociale			-	non
· Intervention non prise en charge par la Sécurité Sociale			-	non
MATERNITE ET FAMILLE				
· Chambre particulière en maternité			-	33,54 € par jour
· Soins prescrits médicalement		0	-	130 €
· Frais d'amnio-centèse par grossesse			-	160 €
· Assistance médicale à la procréation			-	160 €
CURES THERMALES				
· Soins, transport		0	-	non
· Hébergement			-	153 €
APPAREILLAGE				
· Acquisition d'un fauteuil roulant			-	155 €
· Auditif appareil accepté par la Sécurité Sociale			-	305 €
· Auditif appareil refusé par la Sécurité Sociale			-	125 €
· Bas de Contention			-	50 € par an
· Chaussure de compensation (réparation)			-	77 €/chaussure
· Entretien de l'appareil (pile)			-	39 €
· Orthopédie acceptée par la Sécurité Sociale			-	77 €
· Pansements spéciaux / coussins anti-escarres*		0	-	46 €
· Petit appareillage accepté par la Sécurité Sociale			-	77 €
· Petit appareillage refusé par la Sécurité Sociale			-	77 €
· Prothèse mammaire suite à ablation			-	77 €
· Réparation appareil agréé par la Sécurité Sociale			-	39 €
· Réparation appareil stéréophonique agréé par la Sécurité Sociale			-	77 €
· Réparation fauteuil électrique			-	155 €
· Réparation fauteuil mécanique			-	77 €
ACTES DE PREVENTION (Arrêté du 18 juin 2006)				
· Scellement des sillons sur les 1 ^{ère} et 2 ^{ème} molaires avant 14 ans			-	non
· Dépistage de l'hépatite B			-	non
· Ostéodensitométrie osseuse acceptée par la Sécurité Sociale ou	0		-	35 € tous les 2 ans
· Ostéodensitométrie osseuse refusée par la Sécurité Sociale			-	35 € tous les 2 ans

- * **Stage** : Délais d'attente (en nombre de mois) à partir de la date d'adhésion.

- **Le choix du contrat est effectué pour une durée minimale de 12 mois.**

- Les remboursements sont toujours limités à la dépense engagée.

- **Forfaits Mutuelle d'Argenson** : Prestations maximales **annuelles de date à date** (sauf pour les cures, l'ostéopathie, le forfait journalier hospitalier, la chambre particulière et l'ostéodensitométrie osseuse) accordée dans la limite de la dépense engagée.